

L'ECOLE BUISSONNIERE

REGLEMENT INTERIEUR

L'Ecole Buissonnière s'engage sur le chemin de la bienveillance, voici les fondamentaux sur lesquels nous nous appuyons :

- chaque individu est porteur de talents uniques,
- la bienveillance amène bien plus loin que tout autre attitude,
- l'apprentissage est plus efficace dans le plaisir et le bien-être,
- l'apprentissage peut se faire hors de l'enseignement traditionnel de l'adulte,
- il est indispensable de respecter les besoins physiques, physiologiques et psychologiques de l'enfant pour lui permettre de grandir.

COTISATION

- Le montant de la cotisation est libre (minimum de 5€ par personne ou 10€ par couple).
- L'adhésion à l'association donne droit à des tarifs préférentiels pour les activités/événements organisés par l'association.
- Les enfants sont adhérents de droit sans cotisation supplémentaire et bénéficient à ce titre des tarifs préférentiels.
- L'adhésion est valable un an à compter de la date de paiement de la cotisation.
- Tout adhérent reçoit une invitation à l'assemblée générale annuelle.
- Le groupe facebook « l'école buissonnière 19 » est ouvert aux adhérents.

ACTIVITES

Durant les activités, les enfants présents sont sous la responsabilité des parents ou accompagnants.

L'Ecole Buissonnière se dégage de toute responsabilité en cas d'incident.

Dans tous les locaux utilisés par l'association, les adhérents doivent se conformer aux règles et usages et veiller à la bonne occupation des lieux.

DATE :

SIGNATURE :